

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières

	CCAS DE BREBIÈRES Délibération du CCAS du 21 octobre 2025
---	--

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 27 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un octobre à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Lionel DAVID Président du CCAS, en suite de convocation en date du quinze octobre deux mil vingt-cinq.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Président, M. DELEBARRE Alain, Vice-président, M. TRIPLET Corentin, Mme BODNIEFSKI Marina, M. DEMOULIN Bertrand, Mme BELVERGE Maria, MME MOLARD Caroline, Mme LIENARD Eva, Mme LIBERAL Christine, M. MOREAU Jean-Pierre, Mme DEVOS Catherine, Mme LOYEZ Cécile, Mme DUQUENNE Thérèse.

ABSENTS :

M. DEGELDER Mickaël	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine	donne pouvoir à M. MOREAU Jean-Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 15
Quorum : 8

Présents : 13
Votants : 15

MARCHES PUBLICS

1 – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE COLIS DE NOEL

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration que, chaque année, un colis est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus au 31 décembre, domiciliées à Brebières, pour Noël.
A cet effet, une consultation a été lancée le 8 septembre 2025. La date limite de remise des offres a été fixée au 17 octobre 2025 à 16h00.

2 sociétés ont présenté une offre dans les délais,

N° d'ordre d'arrivée	Nom	VILLE	MONTANT TTC
1	La Quercynoise	GRAMAT	18.00 €
2	Valette Foies Gras	GOURDON	Proposition A : 18.85 € Proposition B : 18.95 €

Considérant les critères (critère 1 : prix – 50 %, critère 2 : présentation du colis – 20 %, critère 3 : dégustation – 30 %),

La commission a décidé de retenir la proposition A présentée par la société VALETTE FOIES GRAS, tout en optant pour le remplacement du plat initialement prévu (coq au vin) par celui de la proposition B (mitonné de dinde), jugé plus festif et mieux adapté à l'esprit de Noël.

VU la demande formulée auprès de la société VALETTE FOIES GRAS,

VU l'accord de la société et le devis actualisé portant le montant du colis à 19.00 € TTC,

➡ **Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

DÉCIDE de retenir l'offre n° 6A actualisée de la société **Valette Foies Gras** de **GOURDON** pour une commande de 1 066 colis (+/- 10 colis, en fonction des mouvements de la population) à 19.00 € TTC.

Soit un montant total de 20 254.00 € TTC.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Président.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 14/11/2025
Affichée le 14/11/2025

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le



ID : 062-266201730-20251021-DCCAS202508-DE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>